



Région de Nyon

PRÉAVIS
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

NUMÉRO	SUJET
46-2024- FRM	Participation de CHF 464'000 pour l'accompagnement opérationnel du nouveau fonds régional pour la mobilité 2024-2028
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produkt

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis vise à solliciter une participation financière de CHF 464'000 pour la réalisation des prestations d'accompagnement opérationnel effectuées par les collaborateurs de la Région de Nyon au titre du nouveau fonds régional pour la mobilité, entre janvier 2024 et décembre 2028.

Contexte

Dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics lancé en 2010, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des mesures avait nécessité la mise en place d'un accompagnement opérationnel. La Région de Nyon, à partir de 2013, avait ainsi créé deux postes :

- Un poste dédié à la mobilité pour assurer le suivi général et financier du programme, ainsi que les mesures d'aménagement et d'exploitation.
- Un poste dédié au marketing afin de mettre en œuvre les mesures de promotion de la mobilité.

L'accompagnement opérationnel assuré ainsi pendant 10 ans au sein de la Région a fortement contribué à la construction du programme, à sa réussite et à sa reconnaissance par l'ensemble des partenaires : communes, transporteurs et Canton de Vaud.

Dans la continuité du 1^{er} programme, la Région de Nyon, consciente des enjeux importants en matière de transition écologique, a décidé de poursuivre les efforts déjà engagés depuis 13 ans et a voté en 2023 la mise en place d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante, afin d'accompagner le développement et le renforcement des transports publics. Pour assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des mesures de ce nouveau fonds, la Région de Nyon renouvelle son accompagnement opérationnel et sollicite une participation financière spécifique.

Cet accompagnement opérationnel s'effectuera en parallèle du suivi des dernières mesures d'aménagement à réaliser dans le cadre du 1^{er} programme régional de réorganisation des transports publics, dont le préavis a été voté en 2021 avec l'octroi d'un crédit de CHF 560'000 ([préavis 05-2021](#)). Ce dernier couvre la période d'octobre 2021 à décembre 2027, selon un principe de dégressivité annuel.

Objet de l'action proposée

Dans le cadre du nouveau fonds de mobilité régional, 3 axes d'intervention sont proposés :

- **Axe 1 - Exploitation** : appui aux expérimentations d'offres supplémentaires pour répondre aux besoins des habitants notamment pendulaires, aux besoins de loisirs de proximité et pour développer des offres spécifiques dans les sous-régions.
- **Axe 2 - Marketing** : développement d'une stratégie de promotion de la mobilité durable.
- **Axe 3 - Innovation** : réponses aux opportunités et besoins d'innovation en phase avec les enjeux de transition écologique de la mobilité.

Au titre de l'axe 2 relatif à la politique de promotion et de marketing en matière de mobilité, sont valorisés le poste dédié à la coordination du programme de développement des Plans de mobilité interentreprises (PMiE), ainsi qu'une partie du poste de chargée de marketing. Le [préavis 33-2023](#) Promotion de la mobilité prend d'ores et déjà en compte ces coûts et couvre les années 2024, 2025 et 2026.

Le présent préavis relève ainsi des prestations d'accompagnement opérationnel portant sur l'axe 1 - Exploitation, l'axe 3 - Innovation et le suivi général du fonds.

De manière plus précise, voici le type de prestations attendues (liste non-exhaustive) :

- **Axe 1 - Exploitation** : suivi d'études d'exploitation et de développement de l'offre en lien avec les transporteurs, le Canton de Vaud et les communes, analyses des statistiques de fréquentation annuelle des transports publics, analyses des consultations d'horaires, préparation des demandes de modification des horaires des transports publics, coordination avec l'ensemble des partenaires identifiés (transporteurs, Canton de Vaud, communes participant au fonds) : séances, échanges par e-mail et téléphoniques, élaboration de conventions, pilotage et suivi de mandats externes.
- **Axe 3 - Innovation** : suivi des études décarbonation menées par les opérateurs de transport, accompagnement et suivi de projets pilotes menés par des communes visant la mise en œuvre de solutions de mobilité innovantes, pilotage et suivi d'une étude relative à la mise en place d'une stratégie régionale d'implantation de bornes de recharges électriques publiques.
- **Pilotage général du fonds régional de mobilité** : suivi administratif et financier du programme, coordination avec les multiples partenaires (44 communes, Canton, transporteurs et autres entités telles que le Grand Genève), rédaction de préavis, des rapports intermédiaires et final du fonds.

Ces prestations sont assumées par la déléguée à la mobilité, encadrée par la responsable opérationnelle ainsi que par le secrétaire général.

Financement

Sur la base des prestations à assurer entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2028, les tableaux ci-dessous présentent :

- le coût annuel de l'accompagnement opérationnel déjà voté dans le cadre du préavis 05-2021 visant à terminer le 1^{er} programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP), pour un montant total de CHF 560'000,

	Oct.-déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2021-2028
Coût annuel Acc. opérationnel (CHF TTC) / Préavis 05-2021 (Fonds TP)	28 000	112 000	112 000	98 000	84 000	70 000	56 000		560 000 (Voté)

- le coût annuel de l'accompagnement opérationnel dédié à la politique de promotion et de marketing en matière de mobilité, intégré dans le cadre du préavis 33-2023, voté en décembre 2023, pour les années 2024-2025-2026, pour un montant de CHF 255'000 et financé via le fonds régional pour la mobilité. Un autre préavis sera déposé pour les années 2027-2028 pour un montant de CHF 170'000.

	Oct.-déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2021-2028
Coût annuel Acc. opérationnel (CHF TTC) / Préavis 33-2023 Promotion de la mobilité (Fonds Régional pour la Mobilité)				85 000	85 000	85 000			255 000 (Voté)
Coût annuel Acc. opérationnel (CHF TTC) Promotion de la mobilité – Futur préavis à déposer (Fonds Régional pour la Mobilité)							85 000	85 000	170 000 (A voter)

- le coût annuel de l'accompagnement opérationnel nécessaire pour assurer la réalisation des mesures de l'axe 1 - Exploitation, l'axe 3 - Innovation et le pilotage global du fonds de mobilité régional, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2028, objet de la demande de crédit du présent préavis pour un montant de **CHF 464'000**.

	Oct.-déc. 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2021-2028
Coût annuel Acc. opérationnel (CHF TTC) / Préavis 46-2024 (Fonds Régional pour la Mobilité)				14 000	81 000	95 000	109 000	165 000	464 000

Les montants indiqués sont issus des imputations internes de salaire des différents collaborateurs impliqués.

Conclusion

Dans le cadre du 1^{er} programme de réorganisation des transports publics lancé en 2010, la Région de Nyon s'est structurée et s'est dotée de compétences techniques afin d'assurer le pilotage administratif et financier du programme et suivre la réalisation des mesures d'aménagement, d'exploitation et de marketing, en partenariat avec les communes partenaires, le Canton de Vaud et les transporteurs.

Le nouveau fonds de mobilité régional mis en place en 2023 va permettre de poursuivre l'ensemble des efforts engagés pour développer et renforcer l'offre de transports publics. Afin de piloter ce 2^e programme de mesures et accompagner la mise en œuvre des projets à venir qui seront cofinancés dans le cadre du nouveau fonds de mobilité régional, il est nécessaire de poursuivre le financement de l'accompagnement opérationnel.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 46-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 464'000,
ouï le rapport de la Commission ad hoc,
ouï le rapport de la Commission Mobilité,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide 1. d'accorder le crédit de CHF 464'000 en faveur de l'accompagnement opérationnel du fonds régional pour la mobilité, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028,
 2. d'imputer le montant total de CHF 464'000 sur le fonds régional pour la mobilité.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 24 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général